Image not found or type unknown

Calcul du salaire (nombre de jours travaillés)

Par **Titoo2011**, le **30/05/2011** à **10:07**

Bonjour,

Je travaille à temps plein 5 jours par semaine au sein d'une PME et donc, 20 jours/mois.

Je voudrais calculer mon salaire journalier.

À l'entreprise, on me dit qu'il faut diviser le salaire par 30 jours. Or, ça me parait illogique puisque je ne travaille que 20 jours.

PS: j'ai besoin de ce calcul pour pouvoir comparer le salaire journalier à l'indemnité journalière que j'ai reçu durant mon congé de maternité.

Merci d'avance pour vos réponse.

Par **P.M.**, le **30/05/2011** à **10:38**

Bonjour,
Chaque mois a en moyenne 4,3333 semaines donc en principe, vous travaillez plus de 20 jours par mois même si l'on tient compte des jours fériés et pour être précise vous devez calculer mois par mois le nombre de jours ouvrés...
En revanche, la Sécurité Sociale prendra pour salaire de référence les trois dernières paies en brut qui précèdent l'arrêt et les divisera par un nombre de jours calendaires pour vous indemniser de la même manière...
Je vous propose ce simulateur

Par **Titoo2011**, le **30/05/2011** à **10:48**

Merci de votre réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés